


Informations de base	
2013/2105(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune Subject 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		KOPPA Maria Eleni (S&D)	19/03/2013
			Rapporteur(e) fictif/fictive DANJEAN Arnaud (PPE) NEYTS-UYTTEBROECK Annemie (ALDE) CRONBERG Tarja (Verts /ALE) VAN ORDEN Geoffrey (ECR)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Affaires étrangères	3241	2013-05-28	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/05/2013	Débat au Conseil		
13/06/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/10/2013	Vote en commission		
31/10/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0360/2013	Résumé
20/11/2013	Débat en plénière	CRE link	
21/11/2013	Décision du Parlement	T7-0513/2013	Résumé
21/11/2013	Résultat du vote au parlement		
21/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2013/2105(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148-p1 Traité sur l'Union européenne TEU 36
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/12812

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE516.824	28/08/2013	
Amendements déposés en commission		PE519.684	26/09/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0360/2013	31/10/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0513/2013	21/11/2013	Résumé

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune

2013/2105(INI) - 31/10/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Maria Eleni KOPPA (S&D, EL) sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – PSDC -(selon le rapport annuel du Conseil au Parlement européen sur la politique étrangère et de sécurité commune - PESC).

Les députés accueillent favorablement la décision du Conseil européen d'organiser une discussion consacrée à la sécurité et à la défense à l'occasion du sommet de décembre 2013 et estiment qu'il est temps que les États membres fassent preuve de **volonté politique** pour faire de l'Union européenne un acteur important sur la scène internationale et un garant de la sécurité mondiale disposant d'une autonomie stratégique réelle. Ils estiment qu'un changement d'état d'esprit de la part des États membres est nécessaire afin d'établir une approche européenne en faveur d'une PSDC déterminée et efficace. Ils accueillent également favorablement le rapport de la haute représentante/vice-présidente de la Commission sur la PSDC européenne du 15 octobre 2013 qui identifie un certain nombre d'obstacles auxquels celle-ci est confrontée mais regrettent que ce rapport ne propose pas davantage d'actions concrètes visant à remédier aux lacunes de cette politique.

Ils attendent dès lors **des décisions importantes lors du sommet de décembre** et appellent le Parlement à proposer un certain nombre de recommandations présentées dans le présent rapport. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- **Exploiter le potentiel des traités** : constatant que le traité de Lisbonne avait introduit plusieurs nouveaux instruments en matière de politique de sécurité et de défense commune qui n'ont pas encore été mis en pratique, les députés insistent sur la possibilité de confier des instruments de la PSDC et des capacités militaires de planification et de conduite à ce groupe d'États membres. Ils préconisent également la création d'un fonds de lancement pour les activités préparatoires des missions qui ne sont pas mises à la charge du budget de l'Union.

- **Premier volet: accroître l'efficacité, la visibilité et l'incidence de la PSDC** : les députés réaffirment que, si certains éléments de la stratégie européenne de sécurité établie en 2003 restent d'actualité, l'Union doit revoir et compléter cette stratégie en tenant compte des évolutions récentes en redéfinissant ses intérêts et en accordant une attention accrue **à la protection de ses citoyens, à la défense des infrastructures critiques et à son voisinage**.

Les députés s'inquiètent de constater que le nombre et le délai de mise en place des missions et opérations de la PSDC, ainsi que le développement des moyens et capacités civils et surtout militaires de la PSDC, **ne sont pas à la hauteur des besoins, compte tenu de l'insécurité et de l'instabilité croissantes dans le voisinage de l'Union**. Ils déplorent, en particulier, la portée globale limitée des missions de la PSDC relatives aux crises en Libye et au Mali et regrettent le manque de souplesse des procédures décisionnelles de l'Union à l'origine de retards de réaction dans les scénarios de crise.

- **Livre Blanc** : les députés demandent au Conseil européen de lancer un débat sur le cadre stratégique qui serait approprié pour l'Union et de charger la VP/HR de formuler des propositions à cet égard avant la fin de 2014 en y assortissant un mécanisme de suivi durable et de mises à jour régulières. Ils demandent que cette révision du cadre stratégique de l'Union se traduise par l'élaboration d'un livre blanc sur la politique de sécurité et de défense de l'Union et appellent le Parlement à proposer que le Conseil européen puisse lancer ce processus.
- **Stratégies nationales** : les députés prient les États membres de prêter une grande attention à la dimension européenne dans leurs stratégies nationales de sécurité, leurs livres blancs et leur prise de décision en matière de défense. Dans ce contexte, ils demandent à la VP /HR d'élaborer un modèle commun pour la réalisation d'examen nationaux parallèles.
- **QG permanents** : les députés indiquent que le succès des opérations militaires suppose une fonction de commandement et de contrôle claire. Ils réitérent dès lors leur demande de **création de quartiers généraux opérationnels militaires permanents**, regrettant le manque de progrès en la matière et la forte opposition de certains États membres. Ils soulignent par ailleurs que ces quartiers généraux devraient **inclure des cellules de recueil de renseignements et d'alerte précoce/de veille situationnelle**.

- **Groupements tactiques** : constatant le fait que les groupements tactiques de l'Union n'avaient jamais été déployés jusqu'ici, les députés soulignent que les groupements tactiques de l'Union devraient pouvoir être déployés lors de crises de toutes sortes, y compris en cas de crise humanitaire d'origine climatique. Ils déplorent que le principe financier actuellement appliqué selon lequel "les coûts sont imputables à leurs auteurs" constitue un sérieux problème pour la PSDC, puisqu'il entraîne des retards ou des blocages complets du processus décisionnel, notamment au niveau du déploiement rapide des groupements tactiques. Ils recommandent dès lors que **les États membres conviennent d'un mécanisme de financement de l'Union** fondé sur un partage des charges afférentes au déploiement des groupements tactiques au nom de l'Union européenne afin de leur donner des perspectives réelles d'avenir.
- **OTAN** : les députés appellent de leurs vœux l'intensification de la coopération entre les structures de l'Union européenne et de l'OTAN grâce à une approche complémentaire et à une coordination plus étroite permettant d'éviter les doubles emplois entre les deux partenaires et de lutter efficacement contre les nouvelles menaces.

- **Deuxième volet : stimuler le renforcement des capacités en matière de défense** : les députés partagent les préoccupations selon lesquelles de nouvelles réductions des budgets nationaux consacrés à la défense rendraient impossible le maintien des capacités militaires critiques et entraîneraient la perte irréversible d'un savoir-faire et de technologies. Ils réaffirment cependant que **le problème est davantage politique que budgétaire**.

Ils soulignent la possibilité pour les États membres de tirer pleinement parti d'une collaboration plus étroite, facteur d'efficacité militaire, et de décider d'optimiser et d'utiliser des ressources rares d'une manière plus adéquate et plus intelligente, grâce à la création de synergies et à la réduction coordonnée des doubles emplois et des capacités obsolètes et redondantes.

Ils attirent l'attention sur la mission de **l'Agence européenne de défense (AED)**, qui devrait être investie de missions importantes sur le plan de la mise en œuvre d'une coopération structurée permanente mais sans implications financières pour le budget de l'Union.

- **Troisième volet: renforcer l'industrie européenne de la défense** : les députés rappellent la nécessité d'une industrie européenne de défense forte et moins fragmentée, **capable de soutenir la PSDC et d'améliorer l'autonomie stratégique de l'Union**. Ils invitent le Conseil européen à charger l'AED d'élaborer une feuille de route pour l'élaboration de normes industrielles de défense, et les États membres à rationaliser les procédures de certification européennes grâce à la reconnaissance mutuelle des certificats et l'harmonisation de leurs procédures de certification.

Enfin, le rapport espère vivement que ce Conseil européen ne sera pas **un événement isolé**, mais le point de départ d'un processus continu d'examen régulier des questions de sécurité et de défense au niveau du Conseil européen. Ils préconisent dès lors et pour faire suite au Conseil européen, l'élaboration d'une feuille de route assortie de critères et de délais précis, et d'un mécanisme de rapports. Ils soutiennent également la création d'un Conseil des ministres de la défense à moyen terme.

À noter qu'une opinion minoritaire s'est opposée au rapport dans la mesure où ce dernier tendrait à faire de l'Union européenne un acteur militaire mondial. L'opinion minoritaire préconiserait un désarmement radical à tous les niveaux.

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune

2013/2105(INI) - 21/11/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 421 voix pour, 104 voix contre et 80 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – PSDC -(selon le rapport annuel du Conseil au Parlement européen sur la politique étrangère et de sécurité commune - PESC).

Le Parlement accueille favorablement la décision du Conseil européen d'organiser une discussion consacrée à la sécurité et à la défense à l'occasion du sommet de décembre 2013 et estime qu'il est temps que les États membres fassent preuve de **volonté politique** pour faire de l'Union européenne un acteur important sur la scène internationale et un garant de la sécurité mondiale disposant d'une autonomie stratégique réelle. Il estime qu'un changement d'état d'esprit de la part des États membres est nécessaire afin d'établir une approche européenne en faveur d'une PSDC déterminée et efficace. Il accueille également favorablement le rapport de la haute représentante/vice-présidente de la Commission sur la PSDC européenne du 15 octobre 2013 qui identifie un certain nombre d'obstacles auxquels celle-ci est confrontée mais regrette que ce rapport ne propose pas davantage d'actions concrètes visant à remédier aux lacunes de cette politique.

Il attend dès lors **des décisions importantes lors du Sommet de décembre** et propose dans l'attente un certain nombre de recommandations qui peuvent se résumer comme suit :

- **Exploiter le potentiel des traités** : constatant que le traité de Lisbonne avait introduit plusieurs nouveaux instruments en matière de politique de sécurité et de défense commune qui n'ont pas encore été mis en pratique, le Parlement insiste sur la possibilité de confier des instruments de la PSDC et des capacités militaires de planification et de conduite à ce groupe d'États membres. Il préconise également **la création d'un fonds de lancement** pour les activités préparatoires des missions qui ne sont pas mises à la charge du budget de l'Union.

- **Premier volet: accroître l'efficacité, la visibilité et l'incidence de la PSDC** : le Parlement réaffirme que, si certains éléments de la stratégie européenne de sécurité établie en 2003 restent d'actualité, l'Union doit revoir et compléter cette stratégie en tenant compte des évolutions récentes en redéfinissant ses intérêts et en accordant une attention accrue **à la protection de ses citoyens, à la défense des infrastructures critiques et à son voisinage**.

Le Parlement s'inquiète de constater que le nombre et le délai de mise en place des missions et opérations de la PSDC, ainsi que le développement des moyens et capacités civils et surtout militaires de la PSDC, **ne sont pas à la hauteur des besoins, compte tenu de l'insécurité et de l'instabilité croissantes dans le voisinage de l'Union**. Il déplore, en particulier, la portée globale limitée des missions de la PSDC relatives aux crises en Libye et au Mali et regrette le manque de souplesse des procédures décisionnelles de l'Union à l'origine de retards de réaction dans les scénarios de crise.

- **Livre Blanc** : le Parlement demande au Conseil européen de lancer un débat sur le cadre stratégique qui serait approprié pour l'Union et de charger la VP/HR de formuler des propositions à cet égard avant la fin de 2014 en y assortissant un mécanisme de suivi durable et de mises à jour régulières. Il demande que cette révision du cadre stratégique de l'Union se traduise par l'élaboration d'un livre blanc sur la politique de sécurité et de défense de l'Union et propose que le Conseil européen puisse lancer ce processus.
- **Stratégies nationales** : le Parlement prie les États membres de prêter une grande attention à la dimension européenne dans leurs stratégies nationales de sécurité, leurs livres blancs et leur prise de décision en matière de défense. Dans ce contexte, il demande à la VP/HR d'élaborer un modèle commun pour la réalisation d'examen nationaux parallèles.

- **QG permanents** : le Parlement indique que le succès des opérations militaires suppose une fonction de commandement et de contrôle claire. Il réitère dès lors sa demande de **création de quartiers généraux opérationnels militaires permanents**, regrettant le manque de progrès en la matière et la forte opposition de certains États membres. Il souligne également la nécessité d'inclure dans ces QG **des cellules de recueil de renseignements et d'alerte précoce/de veille situationnelle**.
- **Groupements tactiques** : constatant le fait que les groupements tactiques de l'Union n'avaient jamais été déployés jusqu'ici, le Parlement souligne que ces derniers devraient pouvoir être déployés lors de crises de toutes sortes, y compris en cas de crise humanitaire d'origine climatique. Il devrait s'agir de **forces de combat permanentes à réaction rapide, autour de composantes terrestres, aériennes, navales, informatiques et spéciales, et très ambitieuses**. Le Parlement déplore par ailleurs le principe financier actuellement appliqué selon lequel "les coûts sont imputables à leurs auteurs" et qui constitue un sérieux problème pour la PSDC, puisqu'il entraîne des retards ou des blocages complets du processus décisionnel, notamment au niveau du déploiement rapide des groupements tactiques. Il recommande dès lors que **les États membres conviennent d'un mécanisme de financement de l'Union** fondé sur un partage des charges afférentes au déploiement des groupements tactiques au nom de l'Union européenne afin de leur donner des perspectives réelles d'avenir. Il recommande également que le SEAE obtienne la maîtrise des instruments financiers liés aux actions de gestion de crise qu'il planifie et conduit ;
- **OTAN** : le Parlement appelle de ses vœux l'intensification de la coopération entre les structures de l'Union européenne et de l'OTAN grâce à une approche complémentaire et à une coordination plus étroite permettant d'éviter les doubles emplois entre les deux partenaires et de lutter efficacement contre les nouvelles menaces.

- **Deuxième volet : stimuler le renforcement des capacités en matière de défense** : le Parlement partage les préoccupations selon lesquelles de nouvelles réductions des budgets nationaux consacrés à la défense rendraient impossible le maintien des capacités militaires critiques et entraîneraient la perte irréversible d'un savoir-faire et de technologies. Il réaffirme cependant que **le problème est davantage politique que budgétaire**.

Il souligne la possibilité pour les États membres de tirer pleinement parti d'une collaboration plus étroite, facteur d'efficacité militaire, et de décider d'optimiser et d'utiliser des ressources rares d'une manière plus adéquate et plus intelligente, grâce à la création de synergies et à la réduction coordonnée des doubles emplois et des capacités obsolètes et redondantes.

Il attire l'attention sur la mission de **l'Agence européenne de défense (AED)**, qui devrait être investie de missions importantes pour la mise en œuvre d'une coopération structurée permanente mais sans implications financières pour le budget de l'Union.

Le Parlement attend par ailleurs que le Sommet de décembre envisage le lancement de travaux de mise au point **d'un objectif global militaire à l'horizon 2025, éventuellement complété par un objectif global industriel**.

- **Troisième volet: renforcer l'industrie européenne de la défense** : le Parlement rappelle la nécessité d'une industrie européenne de défense forte et moins fragmentée, **capable de soutenir la PSDC et d'améliorer l'autonomie stratégique de l'Union**. Il invite le Conseil européen à charger l'AED d'élaborer une feuille de route pour l'élaboration de normes industrielles de défense, et les États membres à rationaliser les procédures de certification européennes grâce à la reconnaissance mutuelle des certificats et l'harmonisation de leurs procédures de certification.

Enfin, le Parlement attend que le Conseil européen ne se cantonne pas à rester **un événement isolé**, mais le point de départ d'un processus continu d'examen régulier des questions de sécurité et de défense au niveau du Conseil européen. Il préconise dès lors et pour faire suite au Conseil européen, l'élaboration d'une feuille de route assortie de critères et de délais précis, et d'un mécanisme de rapports. Il soutient également la création d'un Conseil des ministres de la défense à moyen terme.